



St Catharines, ON
23 au 27 juillet 2025

TABLE DES MATIÈRES :

1. Coupe Canada : Aperçu de l'événement
2. Partenaires du tournoi
3. Balle utilisée pendant la Coupe Canada
4. Résultats du tournoi
5. Informations sur le tournoi
6. Articles et marchandise de l'événement
7. Soumission des formations d'équipes
8. Personnes-ressources pour le tournoi
9. Horaire et tirage envers l'horaire
10. Transport
11. Hébergement et services d'alimentation
12. Diffusion en direct
13. Prix
14. Communication avec les entraîneurs
15. Perfectionnement professionnel – Entraîneurs
16. Fête de bienvenue (BBQ)
17. Exigences relatives aux personnes en autorité et aux entraîneurs
18. Médias sociaux
19. Équipe de l'événement/marqueurs
20. Services médicaux
21. Politique de propreté du site
22. Protêts
23. Code de conduite
24. Procédures des bris d'égalité
25. Recrutement

1. COUPE CANADA : APERÇU DE L'ÉVÉNEMENT

La Coupe Canada, l'évènement qui réunit la prochaine génération d'athlètes haute-performance sous une compétition entre province et territoire. Ce championnat élite vise les athlètes nées en 2005 et plus.

Cette année, la Coupe Canada mettra en valeur les meilleurs joueurs et joueuses qui compétitionneront dans deux catégories.

**La règle des petites juridiction des Jeux du Canada sur l'âge d'éligibilité s'applique pour cette édition, 2025.*

Informations :

23 au 27 juillet 2025

Parc des Jeux du Canada et Brock University
St Catharines, ON

2. PARTENAIRES DU TOURNOI

Nous tenons à remercier nos partenaires, ainsi que fournisseurs suivants de la Coupe du Canada:



3. BALLON DU TOURNOI

Le Mikasa V200W sera le ballon officiel tout au long du tournoi.

- Les ballons seront fournis pour tous les entraînements et échauffements sur le terrain.

4. RÉSULTATS DU TOURNOI

Les résultats, mises à jour et nouvelles du tournoi seront affichés sur le site [ISET](#).

- Un système de pointage en direct sera utilisé tout au long de l'évènement.

5. INFORMATIONS SUR LE TOURNOI

Tous les règlements du tournoi seront conformes au [Livre des règlements de Volleyball Canada 2024-2025](#) :

1. Les échauffements suivront le format 5/5/5
 - Les matchs commencent à l'heure prévue, à moins que les deux équipes ne conviennent de commencer un match avant l'heure prévue.
2. Hauteur du filet : 2,43 m (hommes) et 2,24 m (femmes)

3. Libéro : Deux autorisés par manche, sans le droit d'effectuer le service
4. Règles de substitution : Limite de 12 substitutions par manche
5. Passe avec les mains au-dessus de la tête : Autorisée
6. Les alignements peuvent comporter un nombre illimité d'athlètes inscrits, 14 étant en uniforme pour chaque match et quatre entraîneurs figurant sur la feuille de match. Tous les athlètes inscrits peuvent participer à l'échauffement, mais ils ne peuvent pas tous être en uniforme pendant le match.
7. Les équipes sont tenues de fournir un juge de ligne compétent pour leur propre match. Il peut s'agir de parents ou d'athlètes expérimentés.
8. **Nouveau en 2025 : Règles relatives à l'aire de jeu pour la patinoire de la GFL :**
 - a. L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre. Chaque équipe doit jouer dans son aire de jeu désignée. Voir la règle 1 - Aire de jeu, dans le livre des règlements de Volleyball Canada, pour plus d'informations.
 - b. Surface de jeu : La zone au-delà du bord de la surface de jeu est désignée comme zone hors des limites du jeu. Par conséquent, le dernier point de contact avant le contact avec le ballon doit être sur la surface de jeu et le joueur doit toujours jouer le ballon avec au moins un pied sur la surface de jeu.
 - c. Exemples:
 - i. Un pied sur le terrain de sport, un pied sur le ciment en jouant au ballon = Le jeu continue;
 - ii. Sauter dans les airs du terrain de sport, jouer du ballon et atterrir à fond du terrain de sport = Le jeu se termine avec un coup de sifflet de l'arbitre ;
 - iii. Jouer le ballon sur le terrain de sport, l'élan de l'athlète l'emporte hors du terrain = le jeu continue;
 - d. Toute action de service doit être initiée avec au moins un pied en contact avec le terrain de sport.
 - e. Un(e) joueur(euse) ne peut à aucun moment franchir la ligne centrale à l'intérieur ou à l'extérieur du poteau du filet pour poursuivre le ballon au-delà de l'antenne.
9. **Nouveau en 2025 :** Les équipes sont tenues de fournir des marqueurs de point pour leur propre match. Il peut s'agir de parents ou d'athlètes expérimentés.

6. ARTICLES DE L'ÉVÉNEMENT

VC est fier de s'associer à [Volleyball Stuff](#), le fournisseur officiel de vêtements de la Coupe Canada. Il y aura une prévente pour l'achat de marchandise.

La prévente débutera le 26 juin à 10h00 et se terminera le 6 juillet à 23h59.

Les t-shirts de l'événement et les articles pré-commander seront disponibles pour la distribution sur place.

7. SOUMISSION DES FORMATIONS

Les équipes doivent soumettre par courriel les formations, dans le modèle fourni, à l'adresse shelby@volleyball.ca au plus tard le 13 juillet.

- Les alignements seront téléchargés dans ISET et vérifiés au moment de la réunion des entraîneurs le 23 juillet.

8. PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES POUR LE TOURNOI

Nom	Rôle	Coordonnées	Responsable de :
Dawna Sales	Directrice du tournoi	dsales@volleyball.ca	Gestion globale de la Coupe du Canada
Shelby Prilisauer	Directrice du tournoi	shelby@volleyball.ca	Gestion globale de la Coupe du Canada
Abbigail Verge	Coordinateur du tournoi	averge@volleyball.ca	Soutien aux événements
Sam Nadeau	Coordinateur du tournoi	snadeau@volleyball.ca	Soutien aux événements

9. HORAIRE ET TIRAGE

Jours d'entraînement :

- Le mardi 22 juillet et le mercredi 23 juillet - les équipes seront données un temps désigné.

Jours de compétition :

- Les matchs débuteront le mercredi 22 juillet (après 13 h) et se poursuivront jusqu'au dimanche 27 juillet.

Tirage

- Le tirage des équipes est susceptible d'être modifié en fonction de circonstances imprévues. Nous communiquerons toute modification aux représentants et aux entraîneurs des équipes.
- Tous les matchs sont un 3 de 5, y compris les éliminatoires.
- Dans la mesure du possible, les équipes joueront en moyenne deux matchs de (3 de 5) par jour.

10. TRANSPORT

Le transport est à la charge des équipes participantes, y compris le transport vers et depuis le site de compétition, les hôtels et l'aéroport.

11. HÉBERGEMENT ET SERVICES ALIMENTAIRES

L'hébergement et l'alimentation seront assurés par Brock University.

12. DIFFUSION EN DIRECT

Tous les matchs seront diffusés en direct et disponibles sous format « pay-per-view ».

13. PRIX

Étoiles et joueur/joueuse par excellence :

Les six (6) meilleurs athlètes identifiés seront nommés étoiles de la Coupe Canada. Un athlète masculin et une athlète féminine seront nommés joueur et joueuse par excellence de la Coupe Canada.

Les étoiles et le joueur/la joueuse par excellence seront présentés dans le cadre de la cérémonie de remise des prix le dimanche.

Prix érable :

Chaque équipe recevra un « Prix Érable ». Ce prix sera décerné à un(e) athlète par équipe. La sélection du/de la lauréat(e) de ce prix relève de la responsabilité de l'entraîneur(e). Volleyball Canada ne détermine pas les critères de sélection pour ce prix.

Médailles :

Toutes les cérémonies de remise des médailles se dérouleront après le match pour la médaille d'or. Les équipes terminant première, deuxième et troisième recevront des médailles.

14. COMMUNICATION AVEC LES ENTRAÎNEURS

Chaque équipe doit fournir une personne-ressource pour la durée de l'événement. La personne-ressource de l'équipe est responsable de la communication avec le personnel du tournoi et représente l'association provinciale. Vous devez inclure votre personne-ressource (nom, adresse de courriel et numéro de téléphone) quand vous soumettez votre formation.

Réunion/activité sociale des entraîneurs le 23 juillet, celle-ci aura lieu au gymnase du Parc des Jeux du Canada.

15. PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL - ENTRAÎNEURS

Volleyball Canada offrira une [série de webinaires](#) de développement pour tous les entraîneurs avant la Coupe du Canada sous forme de webinaire.

Il y aura une session en personne donnée par Dave Preston, l'entraîneur-chef de l'équipe prochaine génération. Cette session sera le 23 juillet 2025.

16. FÊTE DE BIENVENUE

Volleyball Canada offrira une fête de bienvenue aux athlètes et aux entraîneurs de la Coupe du Canada. La fête de bienvenue sera un BBQ le 22 juillet à partir de 19h30 situé à Jubilee Court.

17. EXIGENCES RELATIVES AUX PERSONNES EN AUTORITÉS ET AUX ENTRAÎNEURS

Les PTA doivent s'assurer que toutes les personnes en autorités (entraîneurs, gérants, personnes responsables et soigneurs) ont complétés les exigences suivantes :

- Formation sur la sécurité dans le sport
- Vérification accrue des renseignements de la police (E-PIC) et le formulaire de divulgation des résultats de l'examen préalable
- Être un membre en règle au sein de leur association provinciale ou territorial

Tous les entraîneurs DOIVENT avoir compléter les modules suivant avant la compétition de la Coupe Canada :

- Prise de décisions éthiques (l'évaluation en ligne)
- Prendre une tête d'avance en sport

- Formation en ligne sur les fondements du Volleyball

18. MÉDIAS SOCIAUX

Certaines informations relatives au tournoi et les résultats seront publiés sur les comptes de médias sociaux de VC (X, Facebook et Instagram).

19. BÉNÉVOLES/MARQUEURS

Nouveau en 2025 : Chaque équipe sera requise d'avoir un bénévole pour agir comme marqueurs de point.

D'autres bénévoles seront mis sur place pendant l'événement.

20. SERVICES MÉDICAUX

De la glace et des services de premiers soins seront disponibles sur place, y compris des physiothérapie et « taping ».

- Le ruban adhésif pour sportifs ne sera pas fourni.

21. POLITIQUE DE PROPRETÉ DU SITE

De nombreux groupes d'utilisateurs de volleyball, y compris des associations provinciales, se sont vu refuser l'accès à des installations en raison de la quantité de déchets produits par les équipes, les parents et les spectateurs. Nous devons tous travailler ensemble et respecter les installations que nous utilisons. La politique suivante sera mise en place :

- Toutes les bouteilles, les déchets et les effets personnels doivent être retirés du banc de l'équipe après chaque match. Il incombe à l'entraîneur(e) de s'assurer que cette tâche est accomplie après chaque match. L'officiel(le) du match rappellera aux entraîneurs, à la fin du match, de s'assurer que leur banc est propre. Si ce n'est pas le cas, l'officiel(le) l'indiquera sur la feuille de match.
- Toute aire d'équipe dans l'installation doit rester propre et les fournitures, les restants de nourriture et les déchets doivent être retirés et placés dans une zone prévue à cet effet.
- Les participants et les spectateurs doivent veiller à la propreté de toutes les zones de l'installation (couloirs, zones réservées aux spectateurs, etc.) en déposant leurs bouteilles et leurs déchets dans les poubelles prévues à cet effet.
- Le personnel du tournoi prendra note des zones où se trouvent les équipes et les feuilles de match seront utilisées pour évaluer les amendes potentielles.
- Une amende et/ou des frais de nettoyage de 100 \$ seront imposés aux équipes pour chaque infraction.

22. PROTÈTS

Processus de protêt et code de conduite

EXTRAIT DU GUIDE DE COMPÉTITION DE VOLLEYBALL CANADA :

15.1. Tout protêt ou appel dans le cadre d'un championnat de VC sera supervisé par un jury de compétition, composé des membres suivants :

- Un membre du VCC, du VNCC ou un représentant approuvé
- Un(e) représentant(e) du comité d'accueil
- Un membre de l'équipe de gestion des arbitres ou un(e) représentant(e) approuvé(e)
- Un membre du jury de compétition ou un(e) représentant(e) approuvé(e) sera présent(e) sur tous les sites

15.2. Le jury de compétition est l'autorité ultime dans le cadre d'un championnat de VC et ses décisions priment sur toutes les autres et ne peuvent faire l'objet d'un appel. Le jury est responsable d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions relatives à l'organisation de l'événement et sur toutes les questions techniques. Le jury de compétition peut être appelé à prendre des décisions sur les questions suivantes, sans toutefois s'y limiter :

- Les protêts liés à la compétition
- L'admissibilité des joueurs
- Les uniformes
- Les spectateurs
- Les sites de compétition
- L'hébergement
- Les horaires et les tirages

15.3. Les types de questions suivants peuvent faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision incorrecte de l'arbitre qui n'a pas appliqué les règles ou les règlements.
- Une décision incorrecte du marqueur qui a fait une erreur concernant l'ordre de la rotation ou le pointage.
- Veuillez prendre note que les décisions de jugement ne peuvent pas faire l'objet d'un protêt. La décision d'un arbitre concernant une action pendant le jeu (p. ex., la manipulation du ballon ou la mauvaise conduite) ne peut pas faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté avant la reprise du jeu par le jury du tournoi.

15.4. Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit présenter le protêt immédiatement au premier arbitre qui indiquera alors au marqueur qu'un protêt a été déposé.

- Un montant de 100 dollars en argent doit être versé immédiatement afin que le jury de compétition puisse se réunir pour évaluer le protêt. Les fonds seront restitués si le protêt est accepté; en revanche, s'il est rejeté, les fonds serviront au perfectionnement des arbitres.

15.5. En cas d'incident pendant un match, le protêt doit être déposé au moment où l'incident se produit, avant que le jeu ne reprenne. N'oubliez pas qu'AUCUN match ne sera rejoué, car les protêts doivent être déposés au moment de l'incident. Pour plus d'explications, veuillez consulter les procédures de protêt du livre de règlements du volleyball intérieur (p. 82) et la conférence des juges (p. 83).

- Informez les deux équipes qu'il y a un protêt.
- Demandez aux deux équipes de rester dans le gymnase jusqu'à ce que la décision finale soit rendue.
- Le président du jury convoque le jury.
- Le jury s'entretient avec l'entraîneur(e) de l'équipe qui a déposé le protêt.

- Le jury rencontre toutes les parties impliquées, s'il le juge nécessaire (p. ex., l'entraîneur(e) de l'équipe adverse, les officiels, les capitaines, les athlètes, etc.)
- Le jury délibère et rend une décision.
- Le président du jury informe toutes les parties concernées de la décision prise.

Procédure de protêt :

- Le capitaine demande à déposer un protêt
- L'arbitre indique au capitaine si l'appel contesté est admissible ou non.
- Si le capitaine accepte qu'il s'agit d'un jugement ou d'une sanction, et donc qu'il ne s'agit PAS d'un protêt valide, le match se poursuit.
- Si le capitaine souhaite aller de l'avant avec la procédure :
 - L'arbitre appelle un membre du RDT sur le terrain (entre-temps, les informations nécessaires doivent être remplies sur la feuille de match).
 - Le membre du RDT (superviseur(e) ou évaluateur(trice)) arrive sur le terrain et détermine s'il s'agit d'un protêt légal.
 - S'il est déterminé, selon l'opinion du membre du RDT, qu'il s'agit d'un protêt légal, le membre du RDT DOIT collecter 100 dollars en argent auprès de l'entraîneur(e) avant de convoquer le jury de compétition.
 - Si l'entraîneur(e) insiste pour déposer un protêt, même après avoir été informé qu'il ne s'agit PAS d'un protêt légitime, les 100 dollars sont perçus et le jury est convoqué.
 - Le montant de 100 dollars est remis à VC
 - Si l'on considère toujours qu'il ne s'agit PAS d'un protêt légitime, le jury DOIT insister pour que le jeu reprenne dès que possible. (Remarque : nous avons pris les 100 dollars de l'entraîneur, donc nous n'imposons pas aussi une sanction pour avoir retardé le match). Les équipes doivent reprendre le jeu et si elles refusent, elles seront déclarées en défaut.
- Pour un protêt légitime, les parties (c.-à-d. l'équipe d'arbitres, le marqueur si nécessaire, l'entraîneur(e) et/ou le (ou la) capitaine) sont interrogées par le jury et une décision est rendue.
- Protêt refusé : les équipes retournent sur le terrain, le jeu se poursuit et VC conserve le montant de 100 dollars.
- Protêt confirmé : VC restitue le montant de 100 dollars à l'entraîneur(e). Le pointage peut être ajusté en fonction des conclusions du protêt et le jeu se poursuit.

23. CODE DE CONDUITE

En cas d'incident survenant à tout moment pendant le tournoi et impliquant un comportement inapproprié de la part de l'un des participants, un rapport d'infraction au code de conduite doit être rédigé. En tant que membre du jury, d'autres rapports/examens peuvent être nécessaires à une date ultérieure.

24. PROCÉDURES DE BRIS D'ÉGALITÉ

Si deux équipes ou plus sont à égalité à la fin du tour préliminaire, les critères suivants seront appliqués, dans l'ordre :

- A. L'équipe ayant le meilleur ratio de matchs gagnés/perdus, en tenant compte des matchs entre les équipes à égalité, sera la mieux classée.

- B. L'équipe ayant le meilleur ratio de manches gagnées/perdus, en tenant compte des matchs entre les équipes à égalité, sera la mieux classée.
- C. L'équipe ayant le meilleur ratio de manches gagnées/perdus, en tenant compte de tous les matchs du tour préliminaire, sera la mieux classée.
- D. L'équipe ayant le meilleur ratio de points pour/contre, en tenant compte des manches jouées entre les équipes à égalité, sera la mieux classée.
- E. L'équipe ayant le meilleur ratio de points pour/contre, en tenant compte de toutes les manches jouées pendant le tour préliminaire, sera la mieux classée.
- F. Selon la décision du comité d'organisation (p. ex., manche supplémentaire, tirage au sort, etc.)

Quand vous appliquez cette règle pour départager une égalité, vous devez suivre la séquence suivante :

- A. Quand deux équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués l'un après l'autre jusqu'à ce que l'égalité soit départagée.
- B. Quand trois équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués l'un après l'autre jusqu'à ce que toutes les équipes à égalité aient été classées.

REMARQUE : Cela signifie que s'il y a égalité entre les équipes X, Y et Z et que le critère « b » permet de déterminer X comme première équipe, Y comme deuxième et Z comme troisième, aucun autre critère ne doit être utilisé. L'égalité est départagée.

Toutefois, si le critère « b » détermine le classement de l'une des trois équipes à égalité, les autres équipes encore à égalité utiliseront le critère « c » et ainsi de suite pour déterminer leur classement. Ne recommencez pas à « a ». Poursuivez la séquence des critères en utilisant les résultats des équipes x, y et z pour le critère « d ».

25. RECRUTEMENT

DÉPISTAGE ET RECRUTEMENT DANS LES ÉVÉNEMENTS DE VOLLEYBALL CANADA

Extrait du « Guide d'accueil d'événements de VC »

Les organisateurs de l'événement doivent donner ou vendre à l'entraîneur(e)/au (ou à la) recruteur(euse) ou au (ou à la) représentant(e) de l'agence de recrutement un programme du tournoi (si disponible).

Les organisateurs de l'événement ont le droit de demander à un(e) recruteur(euse) de quitter le gymnase si les pratiques de recrutement définies ne sont pas respectées (voir ci-dessous). Dans ce cas, les organisateurs de l'événement sont tenus de signaler toute infraction à l'APT.

Politiques pour les recruteurs

Les recruteurs ne sont pas autorisés à contacter les athlètes pendant qu'ils participent à la compétition.

Les recruteurs doivent se présenter et présenter l'établissement qu'ils représentent aux organisateurs du tournoi et du programme, se conformer à tout autre règlement concernant les recruteurs et, dans la mesure du possible, porter des vêtements qui indiquent qu'ils représentent leur établissement ou leur groupe. Les recruteurs doivent se présenter aux entraîneurs et/ou aux parents quand ils s'intéressent à un(e) athlète et/ou à une équipe en particulier.

Les recruteurs doivent mener leurs activités dans un environnement ouvert, à l'écart du lieu de la compétition ou du programme.

Les recruteurs doivent avoir le consentement des entraîneurs et/ou les entraîneurs doivent être au courant de leur présence quand ils approchent des athlètes.

Politiques pour les entraîneurs

Tous les entraîneurs sont tenus de signaler aux organisateurs de l'événement toute pratique de recrutement qui, selon eux, ne respecte pas les règles susmentionnées concernant les recruteurs.

Les entraîneurs doivent empêcher les recruteurs d'approcher leurs athlètes pendant que leur équipe participe encore à la compétition/au programme, car les recruteurs ne sont pas autorisés à approcher les athlètes pendant cette période.

Politiques pour les athlètes

Si un(e) recruteur(euse) communique avec un(e) athlète, ce(tte) dernier(ère) est tenu(e) d'en informer son entraîneur(e) et/ou ses parents.

Politiques pour les parents

Les parents sont tenus d'informer l'entraîneur(e) de leur enfant de tout contact initié par un(e) recruteur(euse).

La violation de ces règles ou de l'esprit de ces règles peut entraîner une sanction à l'endroit d'un(e) recruteur(euse), d'un(e) entraîneur(e), d'un(e) athlète ou d'un parent.